

CULHAT – Compte administratif Assainissement 2023

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. SECTION D'EXPLOITATION

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget Assainissement fait apparaître un résultat excédentaire de **178 001,69 €**, dont 156 710,85 € d'excédent antérieur reporté.

Dépenses d'exploitation par chapitre – année 2023

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à **65 183,97 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2023
011 – Charges à caractère général	8 677,51
012 – Charges de personnel	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	0,00
66 – Charges financières	3 233,46
67 – Charges exceptionnelles	0,00
023- Virement à la section Investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre	53 273,00
TOTAL	65 183,97

Recettes d'exploitation par chapitre – année 2023

Les recettes d'exploitation se sont élevées à **243 185,66 €**. Elles se répartissent comme suit :

Chapitres	Compte administratif 2023
013 – Atténuations de charges	0,00
70 – Ventes produits et prestations de services	59 689,43
74 – Subventions d'exploitation	0,00
75 – Autres produits de gestion courante	0,00
76 – Produits financiers	0,00
77 – Produits exceptionnels	0,00
78 – Reprises sur provisions	0,00
042 – Opérations d'ordre	26 785,38
TOTAL	86 474,81
002 – Excédent d'exploitation reporté	156 710,85
TOTAL cumulé	243 185,66

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget Assainissement fait apparaître un résultat excédentaire de **28 690,36 €**, dont un report excédentaire de 28 795,80 €.

Dépenses

Les dépenses de la section investissement 2023 se sont élevées à **103 698,27 €**, s'analysant en :

- Emprunts et dettes assimilées : 22 710,80 €
- Opérations d'équipement : 14 416,51 €
- Restes à réaliser : 39 785,58 €
- Opérations d'ordre : 26 785,38 €

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à **115 778,16 €**, dont les opérations d'ordre entre sections de 53 273,00 €

L'excédent d'investissement reporté de 2022 est de **28 795,80 €**.